

Delémont, le 29 avril 2015

Question écrite n° 2731

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Pour une répartition responsable et adaptée aux besoins des élèves, des heures de soutien et d'appui à l'école primaire

Jusqu'à l'année dernière lorsqu'un élève présentait des difficultés scolaires, le SEN accordait pour celui-ci des heures de soutien ou d'appui pédagogique. Depuis la dernière rentrée scolaire il y a un nouveau système de gestion de la répartition des heures d'appui et de soutien à l'école primaire. Dorénavant celles-ci ne sont plus accordées par élève mais dans chaque école une enveloppe d'heures est octroyée pour l'année. Si ce nouveau système semble aller dans le sens de plus d'autonomie des établissements, il soulève quelques questions.

L'appui pédagogique est destiné à des élèves qui pour une raison ou une autre (absence due à une maladie, langue maternelle étrangère..) ont des difficultés ponctuelles à acquérir des connaissances scolaires dans une ou plusieurs disciplines. Le soutien pédagogique est destiné à des élèves qui présentent des difficultés scolaires globales.

Suite à ce changement de système nous remercions le gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les déterminants qui permettent d'évaluer le nombre d'heures de soutien et d'appui pédagogique accordé à une école ?
- Y a-t-il une réelle évaluation des besoins en amont de l'année en cours ?
- Lorsque de nouveaux besoins se présentent en cours d'année, comme par exemple l'arrivée de plusieurs enfants allophones, l'école a-t-elle une possibilité d'obtenir plus d'heures que celles accordées en début d'année ?
- Une évaluation de l'efficacité de ce nouveau système de répartition des heures est-elle prévue ?

D'avance, nous remercions le gouvernement pour ses réponses.

Pour le groupe socialiste

Valérie Bourquin

N. Bourquin

Maurice J. L...

